

# Titre pro CONDUCTEUR DE TRANSPORT EN COMMUN SUR ROUTE (CTCR) Titre pro Voya

Titre professionnel de niveau 3 délivré enregistré au RNCP mentionné à l'article L. 6113-1.

Il donne par équivalence : le permis D (sans restriction), la qualification initiale de conducteur routier (attestée par la CQC).

La détention de ce titre professionnel permet d'exercer le métier à partir de 21 ans.

## Objectifs

- Obtenir le permis D pour les candidats qui ne l'ont pas à l'entrée en formation.
- Être capable de répondre à l'activité type du titre professionnel : Réaliser en sécurité un transport de personnes à l'aide d'un véhicule de transport en commun
- Préparer les épreuves et obtenir le Titre professionnel.

**DURÉE TOTALE = Durée minimale selon les acquis du candidat à l'entrée en formation (entre 210h et 399h) + 35 heures de session de validation).**

## Public Visé

Toute personne désireuse d'exercer les emplois de :  
Conducteur d'autobus ou d'autocar affecté à des services réguliers urbains, interurbains, départementaux, régionaux, services librement organisés (SLO) et internationaux.  
Conducteur affecté à des services de transport scolaire (CPS).  
Conducteur de navettes de gares, d'aéroports ou de personnel d'entreprises ainsi que du transport à la demande (TAD)...

## Durée

**399.00** Heures

**55** Jours

## Pré Requis

- Avoir l'âge requis pour accéder à la profession (21 ans). Le titre professionnel permet de conduire des véhicules lourds dès l'âge de 21 ans avec les permis des catégories D et DE (au lieu de 23 ans).
- Être apte médicalement conformément à la réglementation relative au contrôle médical de l'aptitude à la conduite,
- Savoir lire et écrire en français
- Justifier d'un permis de conduire de la catégorie B en cours de validité et d'une durée minimale de formation fixée en fonction de ses acquis à l'entrée en formation.
- Durée de formation minimale selon les ACQUIS du candidat à l'entrée en formation :
  - Permis B seul : 399 h
  - Avec Permis D sans FIMO : 315 h
  - Avec Permis D + FIMO (par formation) : 210 h

## Parcours pédagogique

- Réaliser en sécurité un transport de personnes avec un véhicule de transport en commun
- Appliquer les consignes d'exploitation et effectuer les contrôles de sécurité dans le cadre d'un transport en commun.
- Conduire et manoeuvrer en sécurité tout type de véhicule affecté au transport en commun.
- Accueillir et renseigner la clientèle, dans le cadre d'un transport en commun.

CAPL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 72640383764



- Assurer les prestations commerciales de l'entreprise, dans le cadre d'un transport en commun.
- Prévenir les risques et appliquer les procédures en cas de situation difficile, incident ou accident dans le cadre d'un transport en commun.
- Détecter et localiser un dysfonctionnement et renseigner les services concernés au cours d'un transport en commun.

## Les + métier

Pour le candidat se présentant à la session d'examen, le parcours de formation comprend : La formation, l'actualisation et l'examen pour l'obtention d'un des certificats suivants : Sauveteur secouriste du travail (SST), Acteur prévention secours dans le secteur du transport routier de voyageurs (APS-TRV) ou Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1) ; Une formation à la manipulation du matériel de lutte contre les incendies ; Des enseignements théoriques confortés par une mise en pratique sur l'ensemble des savoir-faire indiqués au référentiel emploi activité compétence ; La préparation et les épreuves de la première session d'examen passées en présence de l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

## Méthodes et moyens pédagogiques

- Cours théoriques et pratiques. En cours collectifs et/ou E-Learning.
- En piste et/ou sur la route, sur simulateur et/ou sur véhicule à double commande pour la conduite.

## Qualification Intervenant(e)(s)

Formateurs agréés et moniteurs BEPECASER

**CAPL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 72640383764**

## Méthodes et modalités d'évaluation

1. Épreuves anticipés ( ETG, hors circulation, circulation) avec un inspecteur du Permis de conduire et de la Sécurité routière
2. Evaluations continues effectuées au cours de la formation (ECF)
3. Réalisation d'un dossier professionnel (DP)
4. Epreuve de synthèse : Les compétences des candidats sont évaluées par un jury habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi au vu :
  - a) D'une mise en situation professionnelle, complétée par un entretien technique Prise en charge du véhicule et conduite - Réalisation d'une opération de transport (tournée de livraison, transport international, transport national) - Réalisation d'une manoeuvre professionnelle de mise à quai à main ou contre-main – Questionnaire professionnel relatif à la connaissance des règlements concernant la circulation, la conduite d'un véhicule et les comportements du conducteur.
  - b) D'un dossier professionnel (DP) faisant état des pratiques professionnelles du candidat.
  - c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation
5. Entretien final avec le jury.  
.Un Certificat de réalisation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au(x) stagiaire(s) à l'issue de la formation.

## Modalités d'Accessibilité

Inscription sur demande de devis incluant les CGV  
Tarifs : Nous consulter  
Délai d'accès selon le calendrier prévisionnel et état de remplissage  
Parcours possible pour les personnes en situation de handicap – Nous consulter  
Suite parcours possible : Spécialisation conducteur de tourisme ou grand tourisme

## Effectif

De 4 à 16 Personnes



**Contactez-nous !**

**Magali Malvezy**  
assistante administrative

**Tél. : 0559830039**  
**Mail : [capl-formation@city-pro.info](mailto:capl-formation@city-pro.info)**

**CAPL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 72640383764**